



Division des Examens et Concours

DIEC/13-600-1470 du 10/06/2013

SUBVENTION POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2013

Destinataires : Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examen - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. ALBERT - Tel : 04 42 91 72 18 - Fax : 04 42 38 73 45

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2013 des examens de niveau V, IV, et III.

Les dispositions générales publiées au Bulletin Académique n°115 du 13/09/1999 demeurent en vigueur.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Les professeurs sollicités pour la conception des sujets prennent connaissance, en début de procédure, du montant affecté à chaque spécialité après avis, le cas échéant, des corps d'inspection.
- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2013. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.**
- **Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.**

- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée spontanément à la diligence de la Division des Examens et Concours du rectorat (M.ALBERT– Tel : 04.42.91.72.18)

Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures.

Dans tous les cas, le montant de la délégation de crédits est calculé en multipliant le coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Inspections académiques et au Rectorat.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

RECTORAT d'Aix-en-Provence
Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours
Dossier suivi par A.ALBERT

☎ : 04.42.91.72.18
Fax : 04.42.38.73.45

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE (Candidats issus d'une autre académie)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2013

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Brevet d'études professionnelles | <input type="radio"/> Baccalauréat professionnel | <input type="radio"/> Brevet de technicien supérieur |
| <input type="radio"/> Certificat d'aptitude professionnelle | <input type="radio"/> Baccalauréat technologique | <input type="radio"/> Brevet professionnel |
| <input type="radio"/> Mention complémentaire de niveau V | <input type="radio"/> Baccalauréat général | <input type="radio"/> Brevet de technicien |

Spécialité Epreuve

Convention de remboursement de frais

Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille d'une part

et le Recteur de l'académie de d'autre part

et le Chef d'établissement (centre d'épreuves)
.....d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
.....
(centre d'examen implanté dans l'académie de Aix-Marseille

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre :

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention

Le Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille

Le Recteur de l'académie d'origine :

.....
 Le Chef d'établissement centre d'épreuves

.....

Fait à Aix-en-Provence le,.....

Fait à le

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

ANNEXE 2

RECTORAT d'Aix-en-Provence
Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par A.ALBERT

☎ : 04.42.91.72.18

Fax : 04.42.38.73.45

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE NECESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

(Candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2013

Etablissement :

EXAMENS	SPECIALITES	EFFECTIFS CANDIDATS EPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles**.

Fait à _____ le _____ Cachet et signature du Chef d'établissement

SESSION 2013 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	74.00
APRES VENTE AUTOMOBILE OPT : VP	30.00
APRES VENTE AUTOMOBILE OPT : VI	30.00
ASSISTANT TECHNIQUE D'INGENIEUR	8.00
BATIMENT	45.00
BIOANALYSES ET CONTROLES	70.00
BIOTECHNOLOGIES	50.00
CHIMISTE	45.00
COMMUNICATION VISUELLE OPT «Graphisme multimédia »	30.00
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	30.00
CONSTRUCTION METALLIQUE	15.00
CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	20.00
DESIGN D'ESPACE	45.00
DESIGN DE COMMUNICATION	65.00
DESIGN DE PRODUITS	35.00
DIETETIQUE	5.00
DOMOTIQUE	45.00
ECONOMIE SOCIAL ET FAMILIALE	5.00
ELECTROTECHNIQUE	45.00
ENVELOPPE DU BATIMENT : Façade étanchéité	50.00
ETUDE ET REALISATION D'OUTILLAGES DE MISE EN FORME DES MATERIAUX	60.00
ESTHETIQUE COSMETIQUE	15
FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENT OPT B : Génie climatique	40.00
FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENT OPT C : Génie frigorifique	40.00
FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENT OPT D : Maint et gest des sys fluid & éner	40.00
GEOMETRE TOPOGRAPHE	7.00
HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	5.00
HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	25.00
HYGIENE PROPRETE ENVIRONNEMENT	8.00
INDUSTRIES DES MATERIAUX SOUPLES	30.00
INFORMATIQUE ET RESEAU POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES	45.00
MAINTENANCE INDUSTRIELLE	10.00
CONCEPTION & REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	30.00
METIERS DE L'EAU	50.00
OPTICIEN LUNETIER	8.00
INDUSTRIE PLASTIC & EUROPLASTIC	45.00
INDUSTRIALISATION PRODUITS MECANIQUES	45.00
SYSTEMES ELECTRONIQUES	30.00
TECHNICO COMMERCIAL	5.00
TECHNIQUESPHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	15.00
TRAVAUX PUBLICS	45.00

SESSION 2013 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BMA	TAUX
ART DU BIJOU ET DU JOYAU	20.00
GRAPHISME ET DECOR	35.00

BP	TAUX
BARMAN	25.00
BOUCHER	15.00
BOULANGER	12.00
CARRELAGE MOSAIQUE	60.00
CHARPENTIER	70.00
COIFFURE	20.00
CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALU VERRE ET MATERIAUX	220.00
MACON	107.00
CUISINIER	50.00
EQUIPEMENTS SANITAIRES	100.00
FLEURISTE	100.00
INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	95.00
MENUISIER	100.00
METIERS DE LA PIERRE	100.00
MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	65.00
MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	30.00
PEINTURE REVETEMENT	99.00
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5.00
PROTHESISTE DENTAIRE	183.00
RESTAURANT	69.00
SERRURERIE METALLERIE	38.00

BTN	TAUX
STD2A	15.00
HOTELLERIE	38.00
STL BIOTECHNOLOGIES	20.00
STL SCIENCES PHYSIQUES CHIMIE DE LABORATOIRE	15.00

SESSION 2013 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BCP	TAUX
AERONAUTIQUE	8.00
ARTISANAT METIER D'ART OPT COMMUNICATION GRAPHIQUE	10.00
ARTISANAT METIER D'ART OPT EBENISTE	15.00
ARTISANAT METIER D'ART OPT TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40.00
ARTISANAT METIER D'ART OPT ENSEIGNE SIGNALETIQUE	20.00
OUVRAGES DU BATIMENT	25.00
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	18.00
BOUCHER	40.00
REPARATION DES CARROSSERIES	15.00
TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REA DE GROS OEUVRE	11.00
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	50.00
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	15.00
TECHNICIEN EN MAINTENANCE	25.00
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25.00
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5.00
ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	10.00
EXPLOITATION DE TRANSPORTS	15.00
HYGIENE ET ENVIRONNEMENT	15.00
INDUSTRIE DE PROCEDES	10.00
METIERS DE LA MODE ET VETEMENTS	3.00
METIERS DE L'ALIMENTATION	15.00
METIERS DU CUIR ET DELA MAROQUINERIE	5.00
MICROTECHNIQUES	5.00
MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX INSTALLATION ET MAINTENANCE	9.00
MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX OPT INDUSTRIES TEXTILES	10.00
OPTIQUE LUNETTERIE	10.00
PHOTOGRAPHIE	25.00
PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE	5.00
PLASTIQUES ET COMPOSTITES	10.00
PRODUCTION GRAPHIQUE	10.00
PRODUCTION IMPRIMEE	10.00
PROTHESE DENTAIRE	80.00
REALISATION OUVRA CHAUD ET STRUCTU META	20.00
RESTAURATION	45.00
TECHNICIEN DU BATIMENT OPT A & B	45.00
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	5.00
TECHNICIEN CHAUD INDUS	15.00
TECHNICIEN D'USINAGE	15.00
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	20.00
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	50.00
TECHNICIEN OUTILLEUR	10.00

SESSION 2013 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	15.00
AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	3.00
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	21.00
AGENT PREVENTION ET SECURITE	26.00
AGENT D'ACCUEIL CONDUITE ROUTIERE	10.00
ART DU BIJOU ET DU JOYAU	17.00
ARTS DE LA RELIURE	50.00
ARTS DU BOIS OPT A : SCULPTEUR ORNE	23.00
ARTS DU BOIS OPT C : MARQUETEUR	23.00
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	12.00
BOUCHER	50.00
BOULANGER	12.00
CARRELEUR MOSAISTE	70.00
CHARPENTIER BOIS	15.00
CHOCOLATIER CONFISEUR	15.00
COIFFURE EP2-3	3.00
COMPOSITES PLASTIQUES CHAUDRONNES	17.00
CONDUITE ROUTIER MARCHAND	8.00
CONSTRUC BATI ALU VERRE MATE SYNTH	90.00
CONSTRUC CANALISATION TP	55.00
CONSTRUCTEUR BOIS	15.00
COUTURE FLOU	30.00
COUVREUR	50.00
CUISINE	25.00
DECORATION EN CERAMIQUE	8.00
DESSINATEUR EXECUTION COMMUNICATION GRAPHIQUE	11.00
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	17.00
EBENISTE	29.00
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	10.00
ENCADREUR	30.00
ESTHETIQUE COSMETIQUE SOIN CONSEIL EP2-3	5.00
ENTRETIEN ARTICLE TEXTIL ENTREP INDUS	9.00
FERRONNIER	14.00
FLEURISTE	26.00
FROID ET CLIMATISATION	61.00
GESTION DECHETS, PROPRETE URBAINE	5.00
HORLOGERIE	11.00
INDUSTRIES CHIMIQUES	15.00
INSTALLATEUR SANITAIRE	30.00
INSTALLATEUR THERMIQUE	20.00
MACON	70.00
MAINT M MATERIELS PARC & JARDINS	8.00
MAINT MAT TRACTEURS & MATERIELS AGRIC	8.00
MAINT VEHI AUTO MOTOCYLES	5.00
MAINT VEHI AUTO VI	5.00
MAINT VEHI AUTO VP	5.00
MAINTENANCE SUR SYSTEMES D'AERONEFS	10.00
MAINTENANCE HYGIENE LOCAUX	9.00
MAINTENACE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES EP2	16.00
MAROQUINERIE	14.00
MENUISIER FABRICANT DE MENUIS MOBILIER ET AGENCEMENT	15.00
MENUISIER INSTALLATEUR	20.00
MODELE MOULES CERAMIQUES	11.00
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	109.00
MONTEUR OPTIQUE LUNETTERIE	24.00
OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA	8.00
ORTHO-PROTHESISTE	30.00
PATISSIER	13.00
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	110.00
PEINTURE EN CARROSSERIE	30.00
PETITE ENFANCE EP1 AET B-EP3	14.00
PHOTOGRAPHE	30.00
PLATRIER PLAQUISTE	23.00
POISSONNIER	23.00

PREP & REALI D'OUVRAGES ELECTRIQUES	10.00
PRET-A-PORTER	12.00
REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	14.00
REPARATION DES CARROSSERIES	15.00
RESTAURANT	28.00
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20.00
SERRURIER METALLIER	9.00
SERVICE EN BRASSERIE CAFE	15.00
SERVICE HOTELIER	8.00
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	23.00
TAILLEUR DE PIERRE MARBRIER DU BA	25.00
TAPISSIER TAP D'AMEUBLEMENT DECOR	20.00
TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEU SIEG	100.00
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10.00

SESSION 2013 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BEP	TAUX
ALIMENTATION DOM BOULANGER	8.00
ALIMENTATION DOM PATISSIER	13.00
AMENAGEMENT FINITION	20.00
AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	28
BOIS OPT MENUISERIE AGENCEMENT	29.00
CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	8.00
CONDUITE DE PROCEDES INDUSTRIELS ET DE TRANSFORMATION	15.00
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENT COMMUNICANTS	8.00
FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25.00
INST DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	10.00
MAINTENANCE DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	15.00
MAINTENANCE DES SYTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	13.00
METIERS DU BOIS	101.00
METIERS HYGIENE PRO	15.00
METIERS D'ART-VERRE	73.00
METIERS DE LA MODE VETEMENT	15.00
METIERS DE LA REST ET DE L'HOTELLERIE DOM PRODUCTION	28.00
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	23.00
OPTIQUE LUNETTERIE	12.00
REALISATION DU GROS OEUVRE	135.00
REALISATION OUVRAGE CHAUD STRUC META	8.00
TRAVAUX PUBLICS	30.00

MC V	TAUX
AIDE A DOMICILE	4.00
CHARPENTENTE NAVALES BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	23.00
COLORISTE PERMANTISTE	3.00
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	11.00
EMPLOYE BARMAN	10.00
EMPLOYE TRAITEUR	17.00
JOAILLERIE	10.00
PATIS GLAC CHOC CONF SPEC	13.00
PATISSERIE BOULANGERIE	12.00
PLAQUISTE	23.00
SOMMELLERIE	9.00
SOUDAGE	30.00
ZINGUERIE	50.00